



Paris, le 9 octobre 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Aide alimentaire aux plus démunis : Stéphane LE FOLL salue la préservation d'un programme communautaire et affirme sa confiance dans le maintien de l'enveloppe française

A l'occasion de son intervention publique au Sénat sur la proposition de loi relative aux missions de l'Établissement national des produits agricoles et de la pêche maritime, Stéphane LE FOLL, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt a fait part de sa satisfaction et sa fierté de voir le programme communautaire d'aide aux plus démunis reconduit avec un budget de 3,5 Mds d'euros pour les 7 prochaines années, c'est-à-dire un montant identique à celui qui était alloué pour la période 2007-2013.

Le Ministre a salué une belle victoire communautaire, rappelant par ailleurs que de nombreux Etats membres, dont la France sous le précédent gouvernement, avaient entériné la fin de ce programme dès 2013. Stéphane LE FOLL a souligné la mobilisation de la France et l'action déterminante du Président de la République François HOLLANDE lors des dernières négociations sur les perspectives financières 2014-2020 qui ont permis de sauver ce programme.

Le Ministre a salué « une grande victoire de l'esprit européen mais aussi de la solidarité indispensable pour que des repas puissent continuer à être offerts à celles et ceux qu'une situation de grande précarité prive parfois de l'indispensable ».

L'enveloppe communautaire étant désormais garantie, le Ministre s'est dit confiant pour que les crédits destinés à la France soient reconduits à hauteur du montant dont elle dispose aujourd'hui.

La proposition de loi discutée ce jour permettra à FranceAgriMer de disposer des bases juridiques nécessaires pour devenir l'organisme de gestion de l'aide aux plus démunis, et ce dès cet hiver.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr